

## *La catégorie B oui, mais pas à n'importe quel prix !?*

Il y a de cela quelques semaines, le Garde des Sceaux annonçait, en grandes pompes à l'ENAP, son projet de passer les personnels du Corps d'Encadrement et d'Application en Catégorie B et ceux du corps de commandement en Catégorie A. Ceci, sans oublier de l'adjoindre à la possibilité d'ouvrir notre profession à la contractualisation (Catégorie C), ainsi qu'à la possibilité de recourir à la Réserve Pénitentiaire (l'ouvrant au passage aux personnels du corps de commandement) de façon plus élargie.

Si *la CGT Pénitentiaire Grand Est* se réjouissait de l'annonce du passage en catégorie B du CEA, revendication portée depuis plus de 20 années par notre Organisation Syndicale, elle ne pouvait que s'interroger sur l'empressement de notre ministère, à annoncer le possible recours généralisé à la Réserve Pénitentiaire, dans un contexte social où une très grande majorité de la population était en lutte pour conserver le droit d'avoir une retraite descente à 62 ans (60 ans revendiqué par la CGT) !!! Quid de la pénibilité de notre métier ? Si les personnels peuvent revenir après l'âge légal de départ à la retraite, qu'est-ce qui empêche alors le gouvernement de remettre en cause notre catégorie active, si certains peuvent revenir après l'âge légal ???

Dans un second temps, l'annonce d'un *recours à la contractualisation* pour le recrutement de Surveillants Assistants n'était, pour *la CGT Pénitentiaire Grand Est*, pas de très bon augure.

En effet, Si l'administration envisageait de revaloriser de façon concrète et réelle notre profession, lors du passage en catégorie B et A (*sans que la parité police n'entre en ligne de compte, notre métier étant un métier à part entière, avec ses difficultés propres et son public particulier*), il y a fort à parier que le recrutement redevienne attrayant et suffise à nos besoins. Aussi, cette annonce et la volonté affichée depuis le début, de discuter de ces deux points, avant même de discuter de ce qui devrait être le cœur de cette réforme n'augure, pour la CGT Pénitentiaire Grand Est, rien de bon !!

Enfin, si l'on aborde le fond des discussions sur le sujet, cette contractualisation du métier se fera en occultant certains problèmes, qu'elle amènera de fait :

- Quid du service long où, si le contractuel est placé en priorité sur des « postes périphériques » (parloirs, écoutes, garde des murs, etc....), comment respecter le principe de moitié de temps au contact/moitié de temps sur un poste avec un contact réduit ou nul ?

- La CGT Pénitentiaire
- De plus, ce principe d'occupation des postes périphériques pour les contractuels sous-entend-il que nos collègues de catégorie B seront eux définitivement destinés à rester sur la course, sans espoir de pouvoir faire autre chose, notamment en fin de carrière ???
  - On peut tout autant s'interroger sur la "potentielle priorisation" qui sera faite par les planificateurs entre le rappel d'un fonctionnaire de catégorie B et un contractuel de catégorie C, probablement payé au SMIC et donc bien moins cher pour notre administration ?!
  - Quelle formation pour ces contractuelles ? Seront-ils placés sous la responsabilité du Surveillant Titulaire, qui en plus d'avoir à surveiller sa course devra aussi avoir son "adjoind" à l'œil ??
  - Quelle place éventuelle pour ces Surveillants Adjoind et Réservistes au sein des ESP/ELSP ? Auront-ils un port d'arme, afin de pouvoir aider en cas de coup dur ? Si oui, prendront-ils la place des collègues titulaires dans les miradors ou les véhicules d'interventions également ?

Beaucoup de questions et de problématiques, que soulève ces deux sujets, que d'autres OS semblent pressés de valider sans se poser de questions, en donnant un chèque en blanc à l'administration !!!

Pour **la CGT Pénitentiaire Grand Est**, la reconnaissance tant attendue des Personnels de Surveillances ne doit pas être à leur détriment. Nous resterons vigilants et il nous semble particulièrement important de dire à notre Ministère de Tutelle, que s'il souhaite prouver sa bonne foi après cette annonce, concernant sa volonté de reconnaissance des personnels, qu'il s'attelle d'abord avec nos organisations syndicales, au passage en catégorie B et A et à la construction d'une grille indiciaire qui revalorise réellement notre profession !!!

Si cette réforme est menée dans cet état d'esprit et avec une véritable volonté de redonner de l'attrait et de l'intérêt pour notre profession, alors ces "artifices" ne seront d'aucune utilité !!!

L'évidence n'a nul besoin d'argumentaire !!!

**La CGT Pénitentiaire Grand Est**